



NOUVELLE MANUFACTURE
D'AEROSTATS
Monsieur Benoit PELARD
Dirigeant Responsable
43, chemin des Mages
51160 SCY CHAZELLES

Issy-les-Moulineaux, le 1^{er} Décembre 2016

Direction des Opérations (DOCA)
Affaire suivie par : Jean LIEGEOIS (RS)
Tel. : + 33 (0)3 18 71 05
Email : jean.liegeois@osac.aero
N/Réf. : OSAC - DOCA - 2016 - 1017
V/Réf. : Form 2 Ed 01 Amdt 2 du 08/11/2016

Objet : Délivrance de l'agrément Partie M sous-partie F : FR.MF.0262 - Règlement (UE) 1321/2014.

Monsieur le Dirigeant Responsable,

Les audits et contrôles documentaires réalisés ont permis à OSAC de vérifier que votre organisme satisfait aux exigences de la sous-partie F de la Partie M (Annexe 1 du règlement (UE) 1321/2014) et de prononcer son approbation.

En conséquence :

- le certificat d'agrément d'organisme de maintenance Partie M sous-partie F vous est délivré, sous le n° FR.MF.0262 révision 00 ;
- l'édition 01 amendement 00 du 15/11/2016 de votre MOM est approuvée ;
- les personnes suivantes sont acceptées :
 - o Monsieur Benoit PELARD, Dirigeant Responsable (M.A.606(a))
 - o Monsieur Jacques LLOPIS, Responsable d'Entretien (RE) (M.A.606(b))
 - o Monsieur Benoit PELARD, Responsable des Revues d'Organisation (M.A.616)

Cet agrément est délivré pour une durée illimitée et est soumis à une surveillance de l'autorité donnant lieu à l'établissement d'une redevance conformément à l'arrêté du 28 décembre 2005, modifié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Dirigeant Responsable, mes salutations les meilleures.

Jean-Marc de Raffin Dourny
Président d'OSAC

Par délégation
Hugues Carrière

PJ : Certificat d'agrément.

Copie à : OSAC/IRC : stephane.lagacherie@osac.aero
OSAC/RS : jean.liegeois@osac.aero
OSAC/Chef de pôle : romain.hornung@osac.aero
OSAC/Service facturation : facturation@osac.aero
DSAC/NO/MQC : jerome.hamon@aviation-civile.gouv.fr

OSAC SAS (Organisme pour la sécurité de l'aviation civile)

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 € - R.C.S. Nanterre 523 329 837 - APE 7490B
Siret : 523 329 837 000 26 - N° TVA intracommunautaire : FR 00 523 329 837

14 boulevard des Frères Voisin – Immeuble Zénéo – 92137 Issy-les-Moulineaux Cedex – France
Tél. : 33 (0)1 41 46 10 50 – Fax : 33 (0)1 46 42 65 39 - www.osac.aero



Direction Générale de l'Aviation Civile**DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE**

Membre de l'Union Européenne
(A Member of the European Union)

**CERTIFICAT D'AGREMENT
D'ORGANISME DE MAINTENANCE**
(MAINTENANCE ORGANISATION APPROVAL CERTIFICATE)**FR.MF.0262**

Conformément au règlement (CE) n°216/2008 du Parlement Européen et du Conseil et au règlement (UE) n°1321/2014 de la Commission actuellement en vigueur, et dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, l'organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile, partie de l'Autorité compétente de la France en vertu de l'arrêté du 22 février 2013 modifié (NOR: TRA1305327A), certifie :

(Pursuant to Regulation (EC) No 216/2008 of the European Parliament and of the Council and to Commission Regulation (EU) No 1321/2014 for the time being in force and subject to the conditions specified below, the Organisme pour la Sécurité de l'Aviation Civile, part of the Competent Authority of France according to the "arrêté" dated 22 February 2013 modified (NOR: TRA1305327A), hereby certifies:)

**NOUVELLE MANUFACTURE
D'AEROSTATS
43, CHEMIN DES MAGES
57160 SCY CHAZELLES
Site(s) / Location(s):**

comme organisme de maintenance conformément à l'annexe I (Partie M), section A, sous partie F, du règlement (UE) n°1321/2014, agréé pour entretenir les produits, éléments, équipements énumérés dans le domaine d'agrément joint et délivrer les certificats correspondants de remise en service en utilisant les références ci-dessus et, lorsque cela est stipulé, émettre les recommandations et les certificats d'examen de navigabilité après un examen de navigabilité tel que spécifié au point M.A.901(l) de l'annexe I (Partie M) du même règlement et pour les aéronefs énumérés dans le domaine d'agrément joint.

(as a maintenance organisation in compliance with Section A, Subpart F of Annex I (Part-M) of Regulation (EU) No 1321/2014, approved to maintain the products, parts and appliances listed in the attached approval schedule and issue related certificates of release to service using the above references and, when stipulated, to issue recommendations and airworthiness review certificates after an airworthiness review as specified in point M.A.901(l) of Annex I (Part-M) of the same Regulation for those aircraft listed in the attached approval schedule.)

CONDITIONS:

- 1. Le présent agrément est limité au domaine spécifié dans la section « domaine d'activité » du manuel approuvé de l'organisme de maintenance visé à l'annexe I (Partie M), section A, sous partie F, et**
(This approval is limited to that specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation manual as referred to in Section A, Subpart F of Annex I (Part-M), and)
- 2. Le présent agrément exige de respecter les procédures définies dans le manuel approuvé de l'organisme de maintenance, et**
(This approval requires compliance with the procedures specified in the approved maintenance organisation manual, and)
- 3. Le présent agrément est valable tant que l'organisme de maintenance respecte les dispositions de l'annexe I (Partie M) du règlement (UE) n°1321/2014.**
(This approval is valid whilst the approved maintenance organisation remains in compliance with Annex I (Part-M) of Regulation (EU) No 1321/2014)
- 4. Sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus, la durée de validité du présent agrément est illimitée, sauf si l'agrément a auparavant été rendu, remplacé, suspendu ou retiré.**
(Subject to compliance with the foregoing conditions, this approval shall remain valid for an unlimited duration unless the approval has previously been surrendered, superseded, suspended or revoked.)

Date de délivrance initiale : 02/12/2016
(Date of original issue)

Date de la présente révision : 02/12/2016
(Date of this revision)

N° de révision : 0
(Revision No:)

L'autorité de délivrance,
Le Président d'OSAC



Par délégation
Hugues Carrière

Jean-Marc de Raffin Dourny

DOMAINE D'AGREMENT DE L'ORGANISME DE MAINTENANCE
(MAINTENANCE ORGANISATION APPROVAL SCHEDULE)

FR.MF.0262

NOUVELLE MANUFACTURE D'AEROSTATS

CLASSE (CLASS)	CATEGORIE (RATING)	LIMITATION (LIMITATION)
AÉRONEFS (AIRCRAFT)	A4 Aéronefs autres que A1, A2 et A3 (Aircraft other than A1, A2, A3)	Ballons/dirigeables à air chaud (Hot air balloons/airships)
ELÉMENTS AUTRES QUE MOTEURS OU APUS COMPLETS (COMPONENTS OTHER THAN COMPLETE ENGINES OR APUS)	C7 Moteur - APU (Engine - APU)	(Voir le Chapitre B.1 du M.O.M. (refer to Chapter B.1 du M.O.M))
	C9 Carburant (Fuel)	
	C20 Structure (Structure)	

Le présent agrément est limité aux produits, pièces et équipements et aux activités figurant dans la section « domaine d'activité » du manuel approuvé de l'organisme de maintenance.

(This approval is limited to the products, parts and appliances and to the activities specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation manual.)

Référence du manuel de l'organisme de maintenance :
(Maintenance Organisation Manual reference:)

MOM, Ed 01, Amdt 00 du 15/11/2016
(et révisions ultérieures approuvées)
(and later approved revisions)

Date de délivrance initiale : 02/12/2016
(Date of original issue)

L'autorité de délivrance,
Le Président d'OSAC

Date de la présente révision : 02/12/2016
(Date of this revision)

N° de révision : 0
(Revision No:)



Par délégiton
Hugues Carrière

Jean-Marc de Raffin Dourny